

lord Stanley, le fils du comte Derby pour la candidature au trône de Grèce, c'est qu'il descend d'une famille souveraine. Ses ancêtres avaient autrefois régné sur l'île de Man.

La grande préoccupation dans la cité après la question monétaire c'est la constitution d'un nouveau capital pour l'établissement d'un câble sous-marin entre l'Angleterre et l'Amérique par la voie de Terre-Neuve. On comprend si bien la nécessité d'une communication instantanée avec le Nouveau-Monde, que l'on n'a aucun doute sur la réalisation immédiate du capital nécessaire à la nouvelle tentative de cette grande entreprise. Il est vrai que les dernières études et les derniers progrès de la science donnent à peu près la certitude du succès.

La Chambre des députés de Turin a continué le 13 la discussion des projets de loi administratifs.

La *Stampa* croit que le ministre de l'intérieur proposera, d'accord avec la commission, une enquête parlementaire sur le brigandage.

Le comte Bastoggi, concessionnaire de l'entreprise des chemins de fer napolitains, est parti pour Paris.

Malgré les démentis par lesquels plusieurs journaux italiens avaient cru devoir accueillir la nouvelle d'un projet de rencontre entre Menotti-Garibaldi et le général Pallavicini, le duel a eu lieu.

Nous trouvons quelques renseignements sur cette affaire dans une lettre adressée, le 9, au *Times*. Les voici :

Un duel malheureux a eu lieu aujourd'hui, près de Turin, entre Menotti-Garibaldi, le fils aîné du général, et l'ex-colonel maintenant général de brigade, Pallavicini, qui a attaqué les volontaires à Aspromonte. Ce dernier, paraît-il, a froissé les officiers de l'état-major de Garibaldi en disant dans son rapport que, pendant le combat, ces officiers étaient occupés à se partager entre eux le contenu de la caisse militaire de leur chef. Les efforts des personnes bienveillantes qui ont cherché à empêcher le duel sont restés sans résultat. On dit que Menotti a reçu une blessure mortelle dans le côté. Pallavicini est également blessé, et très gravement, dit-on.

Le Piémont, depuis plus de deux ans, a conquis et occupé le royaume de Naples; depuis deux ans il a usé, à Naples, ses hommes d'Etat, ses généraux, ses administrateurs; il y a envoyé jusqu'à un prince du sang qui n'a pas mieux réussi que les préfets extraordinaires. Le régime de l'état de siège a pu être aboli en droit, afin qu'on puisse dire à l'Europe qu'il n'existait plus; mais les pouvoirs donnés au général La Marmora équivalent absolument à l'état de siège, et sous ce rapport, il n'y a rien non plus de changé. En résumé, la situation du Piémont dans les provinces napolitaines est, de l'aveu même de ses agents, pire qu'au début de l'occupation; le royaume de Naples ne s'est pas annexé, il est tout simplement conquis!

A quoi tient donc un pareil état de choses, et que valent les beaux discours tenus depuis deux ans par les unitaires?

Les hostilités ont recommencé entre les Russes et les Circassiens. Vers le milieu du mois dernier, un navire de guerre russe est entré dans le port de Lehapony et y a lancé une centaine d'obus qui ont endommagé plusieurs maisons et huit barques qui y étaient mouillées.

Quelques jours après, un corps de troupes russes a quitté Soukoumkalé à bord de dix vapeurs pour aller attaquer quelques villages circassiens du littoral. Un combat a eu lieu en Abkhazie entre les Russes qui marchaient sur le village de Pisha et un corps de montagnards.

Au départ du courrier, porteur de ces nouvelles, on ignorait le résultat de cet engagement. Ce que nous croyons savoir,

c'est que les Circassiens auraient rejeté tout récemment les propositions de paix qui leur ont été faites de la part du gouvernement russe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 13 décembre.
Le *Morning Post* dit que l'Angleterre est décidée à céder les îles Ioniennes à la Grèce, à la condition que les puissances signataires du traité de 1815 y consentent. La mission de lord Elliot concerne cette question.

Turin, 14 décembre.
La situation financière est celle-ci : L'ancien ministre des finances, M. Sella évaluait à 418,217,766 fr. le déficit pour 1862.

Quant au déficit pour 1863, il était évalué à 226,266,127 fr. pour les dépenses ordinaires, et à 427,894,548 fr. pour les dépenses extraordinaires.

Le déficit provenant des dépenses ordinaires devait être couvert, d'après M. Sella, sans le secours du crédit public.

Pour couvrir le déficit extraordinaire, le gouvernement avait autorisé l'émission de 300 millions de bons du Trésor.

Mais ces ressources n'étant pas suffisantes, il faudra recourir à un emprunt.

Le nouveau ministre des finances croit toutefois que les valeurs existant en caisse permettent d'ajourner considérablement l'emprunt.

Turin, 14 décembre.
Le bruit d'après lequel M. de Sartiges aurait exprimé à Turin quelques appréhensions sur les tendances anglaises du nouveau ministère est dénué de tout fondement.

Londres, 15 décembre.
Il ne faut accueillir que sous grande réserve les bruits qui circulent sur la cession des îles Ioniennes à la Grèce.

Le gouvernement anglais a exclu du trône de Grèce le prince Alfred et recommande la candidature du prince Ferdinand de Portugal; mais là se borne, jusqu'à présent, la mission de M. Elliot à Athènes.

Berlin, 14 décembre.
Le comte de Goltz est définitivement nommé ambassadeur de Prusse à Paris, et doit se rendre à son nouveau poste à la fin de ce mois. C'est la première fois que la Prusse nomme un ambassadeur près le cour de France.

On attend ici jeudi le baron de Talleyrand, également nommé ambassadeur.

Rome, 14 décembre, au soir.
Le prince La Tour d'Auvergne a été reçu par le pape. Sa Sainteté a témoigné à l'ambassadeur français sa vive reconnaissance envers l'Empereur Napoléon de l'avoir choisi pour le représenter auprès d'elle.

M. Lallemand partira prochainement pour Paris.

La Haye, 13 décembre.
La seconde Chambre a adopté le projet de loi relatif à la concession d'un canal à travers l'isthme de Provence. Ce canal donnera à Amsterdam une issue directe vers la mer du Nord.

Saint-Petersbourg, 14 décembre.
Le *Journal de Saint-Petersbourg* répond ce qui suit à un article du journal la *France* du 7 décembre :

Nous répétons que la Russie s'est la première placée sur le terrain des traités et du protocole de 1830. Aucun candidat russe n'a été mis en avant, même par la moindre insinuation. Lorsque l'instinct public prononçait certains noms, la Russie a positivement déclaré n'avoir proposé aucun candidat.

La Russie se préoccupe de l'Orient à cause de ses intérêts et de ses sympathies. Elle y veut le repos basé sur la conciliation des intérêts et des passions en présence. Elle recommande comme moyen l'équilibre et l'accord des puissances.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Certaines communes, contrairement aux lois qui régissent la matière, croient, dans certains cas, pouvoir se passer des formalités voulues par la loi, pour arriver à la purge des hypothèques légales.

Pour mettre un terme à cet état anormal des choses, M. le ministre, consulté récemment, a décidé en principe que :

Aux termes des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), et de l'ordonnance du 18 avril 1842, les communes ne peuvent être dispensées des formalités de la purge que pour les acquisitions immobilières, dont le prix n'excède pas 500 fr., s'il y a déclaration d'utilité publique, et 400 fr. dans les autres cas.

Ces dispositions sont limitatives et l'administration supérieure ne saurait les étendre en présence des règles de la comptabilité communale, qui imposent aux receveurs municipaux l'obligation de refuser le paiement des acquisitions semblables à celles de l'espèce, jusqu'à la production des pièces constatant l'accomplissement des formalités de la purge.

C'est dimanche qu'ont eu lieu, dans tout l'empire, les premiers essais du grand système d'organisation télégraphique dû à M. de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques. Une carte de France, portant le tracé de tous les fils composant l'ensemble du réseau, permet d'embrasser d'un seul coup d'œil l'immensité de ce service, dont la base principale repose sur la concentration départementale.

Quant le réseau sera complètement terminé, chaque chef-lieu de canton communiquera avec son chef-lieu d'arrondissement ou avec son chef-lieu de préfecture, par l'intermédiaire de sa sous-préfecture; mais à partir d'aujourd'hui, chaque sous-préfecture déposera ses dépêches dans le chef-lieu de département, ou correspondra avec les sous-préfectures du même département par l'intermédiaire de la préfecture. Enfin, chaque préfecture se trouvera en communication directe avec les préfectures voisines et avec Paris, ou, par les fils à longue distance, avec les villes principales de France ou des frontières de la même ligne.

On lit dans la *Gironde*, de Bordeaux :

Une maison de commerce de notre ville nous a communiqué une lettre qui lui est adressée par ses correspondants de Paris et qui la prévient que la direction générale des douanes, prenant en considération les demandes qui lui ont été adressées par des armateurs en relation d'affaires avec l'Inde, a décidé que les guinées en toiles bleues venues de Pondichéry et déposées à l'entrepôt réel avant le décret du 8 octobre dernier lequel a stipulé l'admission en franchise de ces toiles, seraient admises à jouir de la même faveur, moyennant justification de leur origine comme produit de colonie française, et les guinées actuellement en route de Pondichéry par navires français seront également admises.

Une fois que le décret du 8 octobre sera parvenu à Pondichéry, les formalités qu'il stipule pour justifier la provenance des toiles bleues seront exigées sans exception.

L'hôtel de la Monnaie de Paris redouble d'activité en ce moment pour frapper du numéraire d'or et d'argent, afin de remplacer celui que le commerce international enlève chaque jour à la circulation.

L'heureuse idée de créer à Lille une école de chauffeurs qui a pour but d'initier ces ouvriers aux connaissances théoriques appliquées à la pratique de leur profession a produit les plus heureux résultats. Plus de 50 brevets ont été délivrés depuis quatre ans à ceux qui se sont distingués par leur aptitude. Cette distinction leur inspire aussi une régularité de conduite qui les fait estimer encore davantage. La société

d'agriculture, des arts et des sciences continuera cette année cet utile enseignement. Le cours s'ouvrira le 19 courant, à huit heures du soir, au local de la rue des Lombards, qui y a été affecté l'année dernière. (Propagateur).

Le préfet du Nord informe les possesseurs de voitures et de chevaux, qu'ils doivent faire, avant le 16 janvier 1863, à la mairie d'une des communes où ils ont leur résidence, la déclaration des voitures et des chevaux impossibles, et indiquer les différentes communes où ils ont des habitations, en désignant celles où ils possèdent des éléments de cotisation en permanence.

Les taxes seront doublées pour les voitures et les chevaux non déclarés ou déclarés d'une manière inexacte.

On trouvera à la mairie et chez les contrôleurs des contributions directes, des feuilles imprimées sur lesquelles on pourra inscrire les déclarations, après avoir pris connaissance des dispositions législatives et réglementaires reproduites au verso de ces feuilles.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 16 décembre 1862.

« Monsieur,

« Votre dernier numéro contient quelques réflexions sur la nécessité de répartir dans les différents quartiers de la ville le matériel des pompes à incendie.

« Permettez-moi, dans l'intérêt même de cette question tant de fois agitée et toujours à l'état de projet, de vous soumettre quelques observations qui ont échappé à votre correspondant.

« Et d'abord, il n'est pas exact de dire que le subside accordé il y a quelque temps au corps des pompiers était destiné à la création des dépôts. Ce subside n'a été accordé que pour couvrir quelques dépenses reconnues nécessaires.

« Afin de recueillir tous les avantages de ce mode d'organisation, le corps devrait être constitué sur de nouvelles bases, c'est-à-dire, qu'il faudrait former cinq escouades dont les hommes, aussi bien que leurs chefs, seraient pris exclusivement dans la circonscription du quartier.

« Cette organisation aurait pour premier effet d'exciter l'émulation de chaque escouade.

« Pour ne citer qu'un exemple à l'appui de cette idée, je rappellerai que la garde nationale de Roubaix n'a été parfaitement organisée et équipée et son instruction n'a été complète que lorsque les compagnies ont été formées par quartier.

« Pour exciter le zèle, on pourrait accorder des récompenses chaque année à l'escouade dont l'instruction serait la plus avancée.

« Je borne là, quant à présent, mes observations, me réservant d'entrer dans quelques détails de service, si, comme on est en droit de l'espérer, notre administration donne suite au projet adopté.

« J'ai l'honneur etc. « Un abonné. »

On nous communique la note suivante :

« Dimanche dernier, à midi, la musique de Roubaix est allé féliciter M. Gustave Nadaud à l'occasion de la décoration de la Légion d'Honneur que l'Empereur vient de lui accorder.

« Après avoir joué plusieurs morceaux, entr'autres une fantaisie sur les motifs de *Si j'étais Roi*, les musiciens ont été introduits et le vice-président de la Société, M. Brun-Lavainne, a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur GUSTAVE NADAUD,

« Le genre humain ne devrait se partager qu'en deux classes : ceux qui aiment l'art et ceux qui ne l'aiment pas. Les premiers seuls comprennent la vie et savent en faire un noble usage. Les seconds paissent, broient, ruminent et ne jouissent pas plus de la sève de ce qui est bon que de la vue de ce qui est beau. — Quels sont les plus nombreux ? — Je ne sais; mais les mortels fortunés qui ont reçu en naissant le sentiment de l'art, c'est-à-dire la faculté d'admirer les chefs-d'œuvre, sans même, parfois, en connaître les premiers éléments, ne sont-ils pas comme ces soldats d'élite qui, dans un jour de bataille, s'élancent les premiers, entraînant avec eux les plus timides et conduisant tout une armée à la victoire. — C'est ainsi qu'on a vu, il y a 15 ans, surgir d'un groupe d'amis, joyeux disciples du gai savoir, fins gourmets des choses de l'esprit, un jeune poète, élève de lui-même, imitateur de personne, puisant dans son âme les plus heureuses inspirations, sachant observer en philosophe et peindre en artiste. Non content de revêtir l'idée des formes du langage métrique, il voulut l'ornez des charmes de la mélodie et se fit musicien. Les vers ne trouvent plus de lecteurs; mais, quand ils sont habilement modulés, tout le monde les chante.

« Les rangs se grossirent donc autour de notre poète et le cercle ne cessa plus de s'agrandir.

« Le petit troupeau d'amis enthousiastes devint une armée et, chose merveilleuse ! cette armée ne rencontra pas d'ennemis. C'est que notre héros n'était pas moins recommandable par le caractère que par le talent; c'est que sa plume élégante et facile, en esquissant les ridicules de notre temps, glissait légèrement sur le papier sans y laisser d'empreintes trop profondes; c'est qu'il ne dépassait jamais la limite au-delà de laquelle l'épigramme devient de la satire et où l'innocente malice se change en malignité; c'est qu'enfin, chez lui, le cœur préservait l'esprit de ces sortes d'entraînements dont on a trop souvent à se repentir. Voilà comment, soutenu par l'opinion publique et encouragé par les sympathies de tout ce qui est honnête, il s'est fait une place distinguée dans le monde des lettres et des arts, tout en conservant l'immense popularité de la mansarde et de l'atelier.

« Ce portrait, Monsieur Nadaud, je crains que votre modestie ne vous empêche de le reconnaître; mais j'en appelle aux amis qui vous entourent en ce moment et à tout le peuple roubaissien enorgueilli de la célébrité qui s'attache au nom d'un enfant du pays; j'en appelle à ce public de Paris, juge souverain du mérite et dispensateur des réputations, ce portrait n'est-il pas rassemblement ?

« S'il fallait en donner une preuve on la trouverait dans cette étoile de l'honneur dont la magnificence impériale vient de décorer votre poitrine. Ce n'est jamais qu'un talent estimable que s'accorde une pareille récompense.

« Recevez-en, Monsieur, nos sincères félicitations. »

« M. Nadaud, visiblement ému, a remercié avec effusion le corps de musique de son affectueuse démarche.

« Le lendemain à six heures, la Société du Cercle a offert à M. Nadaud un splendide banquet auquel ont été aussi invités MM. Desrousseaux, Brun-Lavainne et Victor-Delannoy.

« Le poète roubaissien et le chansonnier lillois ont charmé la nombreuse assemblée en chantant quelques-unes de leurs meilleures productions, et ce n'est qu'à grand-peine qu'on s'est séparé à une heure avancée de la nuit. »

Dans son audience du 11 décembre courant, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 16 jugements contre 23 inculpés dont 6 condamnés à la prison, savoir :

1. Contrevenant à la salubrité publique.
2. Embarras de la voie publique.
3. Mauvais traitements envers un animal.
4. Police du roulage (voiture non éclairée la nuit).
5. Cabaret ouvert à une heure indue.
6. Voies de fait.
6. Tapages nocturnes.

On nous fait remarquer que la suppression de la plupart des urinoirs donne lieu à un grand nombre de procès-verbaux pour contravention à la salubrité publique.

Nous croyons savoir qu'on s'occupe d'obvier aux inconvénients que présente cet état de chose.

La nouvelle d'un accident arrivé dans la station, s'est répandue en ville aujourd'hui. Comme cela arrive en pareil cas, on a beaucoup exagéré les choses. Il résulte des renseignements qui nous ont été donnés à ce sujet que trois wagons chargés de marchandises ont déraillé pendant les mouvements opérés en gare.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 14 décembre 1862.

Sommes versées par 70 déposants, dont 10 nouveaux. . . fr. 8,745

27 demandes en remboursement. . . fr. 6,776 31

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. RENOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 15 le 16 hausse baisse

3 % ancien. . . 70.70 69.80 . . . 90

4 1/2 au compt. 97.93 97.70 . . . 25

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 15 décembre 1862.

On assure, dit le *Temps*, que les élections du Corps législatif auront lieu dans le courant du mois de mai.

La nouvelle donnée par la *France* de la convocation des Chambres françaises pour le 12 janvier est prématurée. Rien ne paraît encore décidé à cet égard; mais il est arrêté, dès à présent, que les Chambres ne seront pas convoquées plus tard que la fin de janvier.

On assure que le décret concernant la boulangerie est rédigé. Voici quelles en seraient les principales dispositions :

Nombre de boulangers illimité; taxe facultative. Le *Moniteur* ferait connaître le nom des boulangers qui se conformeraient à la taxe officielle. Un droit d'octroi sur les farines alimenterait la Caisse de compensation. Les boulangers qui vendraient suivant la taxe officielle, appliqueraient seuls la compensation.

Le *Moniteur* publiait hier un rapport à l'Empereur sur la situation des sociétés de secours mutuels en 1861, présenté par la commission supérieure d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels. M. le vicomte de Melun, rapporteur, constate qu'au 31 décembre 1861 il existait en France 4,410 sociétés, comprenant 68,994 membres honoraires et 536,355 participants. Les recettes ont été de 9,697,216 fr. Les dépenses de 2,134,590 1,677 sociétés possèdent au fonds de retraite une somme de 5,313,845 fr.

Il est beaucoup question depuis quelques jours de l'apparition prochaine d'une brochure destinée à faire revivre et à remettre au grand jour l'idée d'une confédération italienne n'en déplaise à tous les partisans de l'abolition du pouvoir temporel et aux amateurs qui réclament Rome pour capitale, l'Italie, reviendra forcément à la confédération après avoir passé par tous les excès dont la perspective ne se fait que trop entrevoir.

Une dépêche de Copenhague annonce une grave maladie du roi de Danemark. Le docteur Quid a été appelé par le télégraphe à Jagerspørs, où se trouve Sa Majesté.

Le roi Frédéric VII est né le 9 octobre 1808. Comme on le sait, il n'a pas d'enfant, et le prince Chrétien, de la maison Schleswig-Holstein-Glücksbourg a été déclaré héritier présomptif, en vertu de la loi d'hérédité du 31 juillet 1853, garantie par le protocole de Londres, signé par les principales puissances.

D'après des informations venues de Londres, l'Angleterre aurait fait connaître officiellement aux cabinets de Paris et de

dans mon voyage au point de ne pouvoir attendre encore un quart d'heure. Puis, sans perdre de temps, il me prit par le bras et me conduisit, à travers quelques pièces que je n'avais pas encore vues, dans le cabinet où il croyait trouver le tableau.

« Que n'étais-tu là pour voir les éclairs que les yeux gris du vieillard lancèrent sur sa femme, qui nous suivait lentement avec Hortense, lorsqu'en ouvrant la porte il aperçut, au lieu du bijou en question, sa propre image réfléchie dans une grande glace.

« Louise, qui a fait ce changement ? » s'écria-t-il d'une voix qui dut retentir aux oreilles de la baillive comme la trompette du jugement dernier.

« — Moi, mon ami, répondit-elle toute tremblante; j'ai pensé que monsieur Bandler serait très-agréablement surpris de trouver le tableau dans sa chambre. »

« Le bailli fit à sa femme deux yeux, mais deux yeux comme je n'en ai vu de ma vie, et se contenta de répliquer :

« Tu la dépenses de cette attention, n'est-ce pas, Gothard ? Va, Hortense dire à Bernson de rapporter le tableau ici avec précaution. La pluie ayant cessé, il ne court aucun risque d'être endommagé; je ne me mettrai point à table qu'il ne soit réintégré à sa place. »

« Hortense sortit en courant, et, cinq minutes après, je vis avec une joie profonde le tableau remplacer la glace. La baillive semble avoir juré une haine éternelle à toute sa famille; mais je n'ai pas encore pu deviner pourquoi.

« Nous passâmes alors à la salle à manger, où étaient réunis quatre messieurs, les copistes de la baillive. A la différence de leurs attitudes et aux places qu'ils

occupaient dans la pièce, je jugeai à peu près de leur rang respectif.

« Deux d'entre eux, encore très-jeunes, se tenaient debout, nonchalamment appuyés près d'une fenêtre. L'un époussetait de la main la manche de son habit; l'autre fredonnait l'air d'une chanson d'étudiants et s'accompagnait en jouant du piano sur la vitre. Mais dès qu'ils virent apparaître la robe de la baillive, ils se redressèrent de toute leur hauteur et firent un salut, poli sans être trop profond. C'étaient deux étudiants en droit qui allaient profiter des vacances pour assister, sous l'égide du bailli, aux prochaines audiences du tribunal.

« Les secrétaires Wall et Thorsmann, » dit-on en me les présentant.

« J'aperçus ensuite, debout près du buffet vers le fond de la pièce, un de ces hommes comme il en pullule, qui n'avaient jamais, et restent toute leur vie de pauvres copistes; et enfin, près du poêle, un individu long et sec comme un fuseau, portant un habit usé jusqu'à la corde, dont les boutons annonçaient qu'il avait été arpenteur; et maintenant il en était réduit — Dieu sait comment — à occuper la dernière place à la table de l'opulent bailli.

« Quand nous eûmes tous — c'est-à-dire qui voulut — pris un petit verre pour nous ouvrir l'appétit, le bailli s'écria :

« Approche, approche. Lidner ! Faut-il donc toujours te le dire ! »

« L'homme maigre s'avança avec force courbettes et en regardant avec précaution à droite et à gauche, de crainte de froter la robe de l'une de ces dames. Il tenait une main obstinément appuyée sur sa poitrine, soit qu'il y sentit une douleur, soit qu'il craignit que le bouton du milieu,

d'une solidité équivoque, ne vint à se détacher et à ouvrir une perspective dans des régions intérieures où nul regard indiscret ne devait pénétrer; — qui songerait, du reste, à faire à ce malheureux un grief de sa crainte ? A table, il prit la dernière place du côté de la porte, et il n'ouvrit la bouche que pour manger, jusqu'à ce que la baillive dit comme en passant :

« Je n'ai pas vu de poisson depuis quelques jours. »

« Ces mots, qui me semblaient sans portée aucune, ébranlèrent comme un choc électrique l'âme et le corps de Lidner. Il s'écria d'un air ravi :

« Demain, le temps sera sans doute favorable, et je pourrai bien à la soirée tendre mes... »

« — Nous avons en ce moment autre chose à faire que pêcher, » interrompit vivement le bailli.

Le pauvre Lidner baissa la tête avec une humilité si profonde, que ses rares cheveux touchèrent presque son assiette. Toute mon attention, jusque-là fixée sur lui, fut détournée par un léger soupir d'Hortense :

« Pauvre homme ! murmura-t-elle ; il n'a qu'un sentiment capable de lui rendre une étincelle de vie ; c'est sa passion pour la pêche. »

« Pour cette fois, cher Hermann, je n'ajouterais plus rien, si ce n'est que le bailli, depuis un long entretien que nous avons eu ensemble le lendemain de mon arrivée, semble redoubler de bienveillance pour son favori. Dieu soit avec toi, mon Hermann ! tu recevras sous peu d'autres nouvelles de ton

« GOTHARD. »

(La suite au prochain numéro.)